REÇU EN PREFECTURE
le 20/12/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-987-200015055-20231215-D83_HUH2023

POLYNESIE FRANÇAISE
Commune de HUAHINE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

DÉLIBÉRATION N° 2023.00083 du 15 décembre 2023
Autorisant la régularisation d'erreurs d'imputation et autorisant (budget principal) et acceptant (budget annexe du service hydraulique) le transfert de certaines immobilisations du budget principal vers le budget annexe du service hydraulique.

En sa séance du 15 décembre 2023 à 7 heures 30, convoquée le 8 décembre 2023 par M. Marcelin LISAN, Maire, sous sa présidence, avec Monsieur Claude CHONG, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-25 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,
ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint
sous la présidence de Monsieur Marcelin LISAN, Maire,

Vu la Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;

Vu les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;

Vu l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007, relative à la simplification du droit ;

Vu la délibération n° 55/2009 du 15 décembre 2009, approuvant la création d'un Budget annexe pour le Service Hydraulique, le Service de la collecte des ordures ménagères et de la Cuisine Centrale ;

Vu la délibération n°22/2010 du 30 mars 2010, approuvant le report à 2011 de la création d'un Budget annexe pour le Service Hydraulique, le Service de la collecte des ordures ménagères et de la Cuisine Centrale ;

Vu l'instruction M14 ;

Considérant que les immobilisations ci-dessous figurants au budget principal doivent réellement être transférés au budget annexe du service hydraulique ;

Ouï l'exposé du Maire ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

Article 1er : d'autoriser sur le budget principal la régularisation des erreurs d'imputation suivantes par opérations d'ordre non budgétaires :

REÇU EN PREFECTURE
le 20/12/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-987-200015055-20231215-D83_HUH2023

Régularisation d'erreurs d'imputation					
Désignation du bien	**N° Inventaire**	**Valeur acquisition**	**Valeur amortie**	**Ancienne Imputation**	**Nouvelle Imputation**
RESEAU EAU TEFARERII	1999233	4 987 097	Néant	21538	21531
RESEAU EAU FAIE MAEVA	1999235	13 022 817	Néant	21538	21531
AEP FAIE MAEVA FARE	1999239	56 886 836	Néant	21538	21531
AEP FARE FITII	1999240	34 903 010	Néant	21538	21531

Article 2 : d'autoriser (budget principal) et d'accepter (budget annexe du service hydraulique) le transfert des immobilisations suivantes par opérations d'ordre non budgétaires :

Transfert des immobilisations du budget principal vers le budget annexe du service Hydraulique					
Désignation du bien	**N° Inventaire**	**Date acquisition**	**Valeur acquisition**	**Valeur amortie**	**Imputation**
AEP MOTU MAEVA	1993603	01/01/1993	3 131 497	Néant	21531
AEP FARE FITII	1995400	01/01/1995	20 665 810	Néant	21531
AEP HAAMENE	1996301	01/01/1996	32 702 576	Néant	21531
AEP 2EME FORAGE	1996302	01/01/1996	7 659 353	Néant	21531
RESEAU EAU	1998404	01/01/1998	5 196 773	Néant	21531
CAMPAGNE FORAGE PROSPECTION	1999229	01/01/1999	35 996 367	Néant	21531
AEP MAEVA FAIE PAREA TEFARERII	2000615	01/01/2000	200 102 150	Néant	21531
AEP HUAHINE ITI 2EME TRANCHE	2000616	01/01/2000	636 659	Néant	21531
AEP MAEVA FAIE PAREA TEFARERII	2000617	01/01/2000	856 463	Néant	21531
AEP HUAHINE 2 TRANCHE	2002852	01/01/2002	90 935 379	Néant	21531
AEP HUAHINE NUI 1 TRANCHE	2002853	01/01/2002	185 429 937	Néant	21531
RESEAU EAU TEFARERII	1999233	01/01/1999	4 987 097	Néant	21531
RESEAU EAU FAIE MAEVA	1999235	01/01/1999	13 022 817	Néant	21531
AEP FAIE MAEVA FARE	1999239	01/01/1999	56 886 836	Néant	21531
AEP FARE FITII	1999240	01/01/1999	34 903 010	Néant	21531
TOTAL GENERAL			**693 112 724**		

L'année qui figure dans le numéro d'inventaire correspond à la véritable année d'acquisition de ces immobilisations.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

Article 4 : Le Maire et le Trésorier Payeur des Iles-sous-le-vent, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

REÇU EN PREFECTURE
le 20/12/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-987-200015055-20231215-D83_HUH2023

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

Vingt-neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

24 membres sont présents au moment du vote :

M. Marcelin LISAN (Maire), Mme Tania TEMAIANA ÉPSE TEREMATE (1ère adjointe au Maire), M. Pitori GIBERT (Conseiller municipal de Haapu), Mme Tatiana TAPAO ÉPSE FAAHU (3ème Adjointe au Maire), M. Antonio MALATESTE (4ème Adjoint au Maire), Mme Nicole PAU ÉPSE ROURA (5ème Adjointe au Maire), M. Hapue Grégoire TUMARAE (6ème Adjoint au Maire), Mme Clotilde TEHAAMANA ÉPSE FANAURA (7ème Adjointe au Maire), M. Erick FANIU (8ème Adjoint au Maire), Mme Dorida VAIHO EPSE HEITAA (Conseillère municipale de Fare), M. Gaston LEMAIRE (Maire délégué de Fare), M. Jacques ROURA-ARUTAHI (Maire délégué de Fitii), M. Ronald CHEOU (Maire délégué de Maeva), M. TEFAATAUMARAMA Timiona Ervan (Conseiller municipal de Maeva), Mme Mathilde TINITUA ÉPSE BUARD (Conseillère municipale de Fitii), M. Jean-Marie TEMAURI (Conseiller municipal de Fitii), M. Claude CHONG (Maire délégué de Haapu), Mme Tehani TIATIA ÉPSE LY (Conseillère municipale de Haapu), M. Gyle TEMEHARO (Maire délégué de Parea), Mme Edna TEHIHIRA ÉPSE ITCHNER (Conseillère municipale de Faie), Mme Eugénie TEIVA ÉPSE VEAU (Maire déléguée de Tefarerii), M. Eremoana TEPA (Maire délégué de Maroe), Mme Titaua TERIIMANA ÉPSE PUUPUU (Conseillère municipale de Maroe), M. Eugène TUIHANI (Conseiller municipal de Parea).

4 membres ont donné pouvoir :

M. Aremiti TINIRAU (Conseiller municipal de Fare) donne pouvoir à M. Gaston LEMAIRE
M. Gaéton MOUSIN (Conseiller municipal de Fitii) donne pouvoir à Mme Nicole PAU ÉPSE ROURA
M. Moehau COLOMBANI (Conseiller municipal de Fare) donne pouvoir à M. Marcelin LISAN
Mme Tepora RAI ÉPSE TEPOU (Conseillère municipale de Maroe) donne pouvoir à M. Eremoana TEPA

1 membre est absent :

Mme Maeva FAATAU ÉPSE CHAN (Conseillère municipale de Maeva)

Indications sur le résultat du vote :

Votants : 28 dont 4 pouvoirs
Abstentions : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Exprimés : 28
Votes pour : 28
Votes contre : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

Le Maire,

Marcelin LISAN

COMMUNE DE HUAHINE
République Française
Polynésie Française